

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 22 MAI 2025

Elus présents : Ronan PHILIPPE - Alain CRESCINI - Isabelle CROZET- Fanny ANDRÉ - Cyril VILLAT - Elisabeth SERVE - Jean-Luc KRIEGEL - Patricia FRENEA - Myriam NIVON.- Luc DAVID - Philippe KOUOTZE - Karine DESGRAND.

Absents excusés : Laurent FINON pouvoir à Alain CRESCINI - Stéphane PERRIER - Caroline FRAISSE - Nicole ARCHIER pouvoir à Ronan PHILIPPE - Patrick COMBE - Vincente BERTHOLAT

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 avril 2025 n'appelle aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

SOUTIEN AU PROJET DE RÉPIT ET PARTAGE/SIEJ

Monsieur le Maire informe de la demande de subvention de Répit et Partage (en partenariat avec le SIEJ) pour le projet intitulé : Regard Partagé, création audiovisuelle inclusive.

Ce projet a pour objectifs :

- fédérer les jeunes du SIEJ et de Répit et Partage autour d'un projet commun,
- offrir une immersion dans le monde de l'audiovisuel (en explorant des différents métiers),
- garantir une place à chacun (en tenant compte des capacités et envies individuelles),
- favoriser la compréhension mutuelle et l'acceptation des différences (avec ou sans handicap),
- illustrer en images la collaboration entre les deux structures (selon les choix des jeunes),
- améliorer la perception de soi et renforcer l'estime personnelle (notamment à l'adolescence ou en situation de handicap).

Monsieur le maire propose de leur attribuer une subvention exceptionnelle de 500 €.

Accord à l'unanimité.

SUBVENTION ANS POUR INSTALLATION D'AGRÈS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le devis de l'entreprise Quali-Cité Rhône-Alpes pour la fourniture de 4 agrès de fitness d'un montant de 18 940 € HT soit 22 728 € TTC. Ces agrès seront installés par les agents du service technique de Peaugres, il faudra ajouter à ce devis, la fourniture du matériel nécessaire, la location d'une mini pelle et 10 % de dépenses imprévues soit 3 007 € 07 HT. Le montant des travaux s'élève à 21 947 € 07 HT

Une demande de subvention sera faite auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Les élus valident le devis sous réserve de l'obtention de la subvention.

Accord à l'unanimité.

SUBVENTION HAUT VIVARAIS EQUESTRE

L'Association du Haut Vivarais Equestre organise en octobre leur 35 ans (« Castagnade 2025 »), à cette occasion, elle sollicite la municipalité pour une aide financière. Après présentation du budget prévisionnel de l'association pour le projet « Castagnades 2025 » monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € à Haut Vivarais Equestre pour les 35 ans de l'association. Accord à l'unanimité.

40 ans du TENNIS-CLUB

Le Tennis Club organise une fête samedi 21 juin 2025 à l'occasion des 40 ans du Club. Monsieur le maire propose de participer en attribuant une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association. Accord à l'unanimité.

DÉLÉGATION Droit de Prémption Urbain

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2025 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUiH) d'Annonay Rhône Agglo, instaurant le droit de prémption urbain sur la totalité des zones urbaines (U) et d'urbanisation future (AU) telles que délimitées par le PLUiH et par laquelle il a manifesté l'intention de déléguer à la commune sa compétence en matière de droit de prémption urbain, à l'exception des zones à vocation d'activités (Ux, Ui, 1AUi, 2AUi) du même PLUiH.

Considérant l'intérêt pour la commune d'être délégataire du droit de prémption urbain en vue d'assurer la maîtrise foncière de son territoire.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte que la communauté d'agglomération lui délègue sa compétence en matière de droit de prémption urbain en dehors des zones d'activités (Ux, Ui, 1AUi, 2AUi) du PLUiH d'Annonay Rhône Agglo.

DIVERS

► **Réorganisation services mairie** : des recrutements, dont un Directeur Général des Services (catégorie A), vont être faits pour pallier aux deux départs à la retraite prévus en fin d'année.

Accord à l'unanimité

► **Le PASS EAU** est en service depuis octobre pour accompagner les administrés en difficulté, il est complémentaire aux différentes aides déjà en place. Le budget pass'eau est à la disposition et décision des CCAS (ou des Maires) pour l'attribution auprès des usagers

► Installation de plusieurs **nichoirs** dans le village, à l'initiative de M. Gérard PERROT et Jean-Paul BERT.

► **La structure « Jeep Toboggan »** de l'aire de jeux située près du city stade a été cassée, un arrêté sera pris pour interdire son utilisation le temps de sa réparation.

► **Cimetière** : suite à l'Arrêté n°AR-2023-022 portant sur la reprise des concessions échues non renouvelées, Alain CRESCINI a rencontré les pompes funèbres GAY afin de réactualiser le devis qui reste maintenu.

- ▶ **L'Ardéchoise** : mercredi 11 juin, passage des cyclistes le matin, et circuits pour les enfants l'après-midi (92 inscriptions)
- ▶ **Fête du Village** organisée par le Comité des Fêtes le 22 juin à partir de 11h15 place des Papes et place de l'église
- ▶ **Fête de la Musique** organisée par la Municipalité dimanche 22 juin à partir de 17h30 jusqu'en fin de journée, place de l'église.
- ▶ **Journée de sensibilisation sur le diabète** : Océane FANGET en partenariat avec ACADIA organise une balade solidaire dimanche 1^{er} juin 2025 avec un départ le matin vers 10h00 et un autre vers 14h00 (participation libre)
- ▶ **SDE 07** va lancer le projet de pose de panneaux photovoltaïques à l'Entre 2. Changement d'appellation :le SDE 07 devient « Territoire d'Energie 07 ».
- ▶ Taxi de Peaugres propose leurs services (transport Privé et Médical) aux Peaugrois

Prochaines réunions :

| Conseil Municipal à 18h00 | Commission travaux |
|----------------------------------|-------------------------------|
| Mercredi 25 juin 2025 | Mercredi 18 juin 2025 à 20h00 |
| Jeudi 21 août 2025 | |
| Jeudi 11 septembre 2025 | |
| Jeudi 09 octobre 2025 | |
| Jeudi 13 novembre 2025j | |
| Jeudi 18 décembre 2025 | |

Séance levée à 20h30

